



Mandat
Comité consultatif autochtone

Contexte

L'Institut canadien des urbanistes (ICU) est une organisation regroupant des professionnels de l'urbanisme de partout au Canada et d'ailleurs. Nos membres travaillent dans les secteurs public et privé, dans des domaines comme l'urbanisme, la gestion des ressources environnementales, l'aménagement du territoire, la conservation du patrimoine, la planification sociale, la planification des transports et le développement économique. L'ICU défend les intérêts des urbanistes et les priorités de la profession et offre à ses membres un large éventail de services et de possibilités de développement de carrière. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les instituts et associations provinciaux et territoriaux (IAPT), qui réglementent la profession d'urbaniste et régissent les droits et les responsabilités de leurs membres.

Notre vision : des collectivités inclusives et dynamiques, respectueuses de la nature, pour le bien-être des générations actuelles et futures.

Notre mission : soutenir nos membres, ajouter de la valeur à l'écosystème canadien de l'urbanisme dans son ensemble et défendre les questions prioritaires afin d'avoir un impact collectif plus important.

Objectif

L'ICU s'engage en faveur de la réconciliation. En 2024-2025, l'ICU a collaboré avec Indigenous & Community Engagement (ICE), une entreprise appartenant à des Autochtones, et un premier Comité consultatif autochtone (CCA), afin de contribuer à l'élaboration du Plan d'action pour la réconciliation (PAR) de l'ICU. Le PAR reflète le rôle de l'ICU et de la profession d'urbaniste au Canada dans l'établissement et le maintien de relations solides et respectueuses entre les peuples et les collectivités autochtones et non autochtones, tout en reconnaissant les liens entre l'urbanisme et les processus historiques et actuels de colonisation. Le PAR fournit une orientation et une structure pour soutenir le cheminement de l'ICU vers la réconciliation et l'alignement avec les aspirations de son plan stratégique et de la Politique nationale sur la pratique de l'urbanisme et la réconciliation.

À mesure que l'ICU passe à la mise en œuvre du PAR, le CCA fournira des conseils, des recommandations et des perspectives pour soutenir la mise en œuvre du PAR et le travail de réconciliation continu de l'ICU.

Relations avec les autres organes de l'ICU

Le Comité consultatif autochtone (CCA) de l'ICU travaille en collaboration avec les Groupes de travail sur les politiques nationales (NPWG) consacrés à la réconciliation et la planification autochtone. Le CCA fournit des perspectives consultatives autochtones pour soutenir la mise en œuvre du PAR et l'établissement de relations. Les groupes de travail sur les politiques nationales fournissent des conseils axés sur l'urbanisme, les politiques et l'apprentissage dans le cadre de leur mandat. Ces organismes sont de nature consultative et ne fonctionnent pas comme des organismes d'approbation. L'ICU soutiendra la coordination entre ces groupes, afin de réduire les chevauchements et d'assurer l'alignement avec les priorités du PAR.

cip-icu.ca

CIP respectfully acknowledges it is located on the unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation. CIP values the ongoing stewardship of all First Nations, Inuit, and Métis peoples.

Le bureau de l'ICU est situé sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinaabe. L'ICU accorde une grande importance à l'intendance continue de toutes les Premières Nations, des Inuits, et des Métis.

Canadian Institute of Planners
401-141 Laurier Avenue West, Ottawa, ON K1P 5J3

Institut canadien des urbanistes
401-141 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1P 5J3

Mandat

Le CCA est un organisme consultatif. Les conseils, les orientations et les recommandations de ses membres seront pris en considération de manière importante par l'ICU afin de soutenir les progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la réconciliation (PAR) et le processus de réconciliation en cours de l'ICU, y compris les futures mises à jour du PAR en tant que document évolutif.

L'ICU reconnaît que le CCA ne représente pas tous les peuples ou collectivités autochtones et que ses conseils sont fournis à partir des perspectives et des expériences de ses membres.

Le mandat du CCA consiste à fournir des conseils et des perspectives sur les questions suivantes :

- Les considérations visant à soutenir un engagement respectueux, la responsabilité et le suivi des progrès liés à la mise en œuvre du PAR.
- Les connaissances, les valeurs, les enseignements et les visions du monde autochtones afin d'éclairer l'approche de l'ICU en matière de mise en œuvre du PAR et son travail avec et au service de la profession d'urbaniste.
- Les possibilités d'établir des relations entre l'ICU, les urbanistes et les collectivités autochtones.
- Les possibilités de renforcer la participation des Autochtones à l'apprentissage, à la pratique et au dialogue liés à la planification (dans la mesure où cela s'applique au rôle et au mandat de l'ICU).

Composition

Le CCA sera composé de 8 à 10 membres au total. Bien que l'ICU accueille favorablement la participation de professionnels autochtones de l'urbanisme parmi ses membres, il n'est pas nécessaire d'être membre de l'ICU pour postuler à cette opportunité.

La candidature à cette opportunité ne garantit pas automatiquement une place au sein du comité. Des références peuvent être demandées aux candidats présélectionnés.

Le CCA s'efforcera de respecter la composition suivante pour ses membres :

- Une représentation diversifiée, incluant, sans s'y limiter, différentes nations autochtones, cultures, régions, genres, capacités, neurodiversité et groupes d'âge.
- Au moins un membre qui est un aîné autochtone ou un gardien du savoir.
- Au moins un membre âgé de 18 à 25 ans.

Mandat

Les membres seront nommés pour un mandat de deux ans, à compter de leur nomination/confirmation. Le CCA se réunira tous les trimestres pendant la durée du mandat, avec la possibilité d'organiser un nombre limité de réunions supplémentaires plus courtes si nécessaire. Les mandats peuvent être renouvelés à la discrétion de l'ICU.

Qualifications

Les membres du CCA doivent posséder l'ensemble des qualifications suivantes :



Qualifications essentielles :

- Être membre d'une collectivité des Premières Nations, métisse ou invitée ou avoir des liens avérés avec une telle collectivité.
- Lien étroit avec les collectivités, cultures et traditions autochtones et bonne compréhension de celles-ci.
- Expérience avérée dans des rôles de leadership communautaire, de défense des droits ou de conseil.
- Connaissance de la gouvernance autochtone, des savoirs traditionnels, des droits autochtones, des principes de réconciliation et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.
- Connaissance des processus de planification, des questions d'utilisation des terres, du développement communautaire ou des pratiques de gestion des terres autochtones.

Qualifications souhaitées :

- Expérience de travail avec des organismes gouvernementaux, des organisations à but non lucratif ou des entités du secteur privé sur des questions autochtones.
- Expérience de travail avec des organismes gouvernementaux, des organisations à but non lucratif ou des entités du secteur privé sur des projets de planification.
- Expérience dans la contribution à des stratégies de réconciliation, des plans d'action et/ou des travaux de mise en œuvre.

Rôles et responsabilités

Les membres du CCA devront :

- Assister à des réunions trimestrielles (virtuelles, d'une durée maximale de 3 heures chacune) et participeront aux discussions, avec la possibilité d'un nombre limité de réunions supplémentaires plus courtes si nécessaire.
- Examiner les ordres du jour et les documents avant les réunions et participer activement aux discussions.
- Fournir des conseils et des orientations pour soutenir les priorités de mise en œuvre du PAR, notamment en identifiant les possibilités d'apprentissage continu et les mises à jour futures potentielles du PAR.
- Déclarer tout conflit d'intérêts réel ou perçu, si nécessaire, afin de favoriser un engagement respectueux et transparent.

Leadership

Le CCA peut choisir de nommer un président et un vice-président parmi ses membres. Le président animera les réunions et assurera la liaison principale avec l'ICU.

Soutien et ressources

L'ICU a retenu les services d'Indigenous & Community Engagement (ICE) pour fournir un soutien administratif et logistique aux réunions et aux activités du CCA.



Des notes de réunion seront rédigées et distribuées à tous les membres après chaque réunion pour validation. Les procès-verbaux seront ensuite communiqués au personnel de l'ICU.

Rémunération

L'ICU reconnaît la valeur des connaissances autochtones et la contribution des membres du CCA en termes de temps et d'expertise. Les membres du CCA seront rémunérés pour leur temps et leur expertise selon les meilleures pratiques. Les détails relatifs aux honoraires (taux, admissibilité et processus) seront confirmés par l'ICU et communiqués aux membres avant que le CCA ne commence ses travaux.

Créé le :

Dernière révision : le 30 janvier 2026

